

nouvelles de l'ica Flash



**L'avenir en héritage : 70 ans
de rayonnement international de l'ICA**

N° 36 SEPTEMBRE 2018

- Éditorial • p. 2
- Élections 2018 • p. 3
- L'ICA 1948-2018 : 70 ans d'influence internationale • p. 4
- Concevoir une exposition virtuelle • p. 4
- Dans les archives de l'ICA • p. 5
- Entretien avec Marcel Caya, premier des « Amis de l'ICA » • p. 6
- Point d'étape sur le FAN • p. 8
- Deuxième édition du Festival du Film SPA • p. 9
- Les projets de PCOM • p. 10
- Déontologie, quelle direction ? • p. 12
- Lutte contre le trafic illicite du patrimoine archivistique • p. 14
- Renforcement du partenariat pour la préservation des archives • p. 15
- CARBICA : récupération après sinistre et préservation du patrimoine • p. 16
- Plaidoyer pour faire enfin face aux grands défis de société en Afrique • p. 18
- Formation à la préservation des documents d'activité numériques • p. 20
- 1^{er} séminaire international sur les archives du sport • p. 21

Éditorial

C'est la rentrée ! J'espère que celles et ceux d'entre vous qui ont profité de la période estivale pour partir en vacances ont pu recharger leurs batteries et sont prêts à relever de nouveaux défis archivistiques. Pendant l'été septentrional, j'ai œuvré sur les préparatifs de la Conférence annuelle, en étroite collaboration avec nos collègues de Yaoundé, ainsi que sur le bilan du fonctionnement du secrétariat et sur la sensibilisation à la prévention du trafic illicite du patrimoine documentaire. J'ai également eu le privilège d'assister à la conférence 2018 de la Société des Archivistes Américains à Washington. Les sept mois qui se sont écoulés depuis ma prise de fonction, en février dernier, ont été riches en activités, et c'est un véritable honneur que de représenter la communauté archivistique internationale. Je voudrais, à ce stade, remercier toutes les personnes qui m'ont si bien accueillie et qui ont bien voulu m'accorder leur soutien dès mon arrivée à l'ICA.

Cette année marque le 70^e anniversaire de l'ICA et je suis très fière d'avoir rejoint l'association à un tel moment de son histoire, en qualité de Secrétaire générale et en tant que première femme à occuper ce poste. Nous avons accompli énormément de choses au cours de ces sept décennies et l'exposition en ligne que nous y avons consacré nous offre une très belle occasion de méditer sur nos réalisations et de découvrir la véritable portée de notre impact en tant qu'organisation. Saviez-vous, par exemple, qu'un des fondateurs de l'ICA était un « Monuments Man » ? J'avoue que je l'ignorais pour ma part !

Dans ce numéro de *Flash* vous retrouverez des articles sur des thèmes aussi essentiels que les « Archives en péril », terme qui englobe des aspects tels que les archives menacées par le changement climatique ou par les catastrophes naturelles, la question des lieux sûrs ainsi que la prévention du trafic illicite de notre patrimoine

documentaire. Les archives sont de plus en plus exposées aux risques et, en tant que communauté, nous nous devons de conjuguer nos forces avec d'autres associations comme l'IFLA, l'ICCROM et l'ICOM pour assurer la protection du patrimoine documentaire.

Je souhaite également vous faire part de quelques actions importantes que je compte entreprendre au cours des 12 à 18 mois à venir, pour lesquelles les contributions des membres pourraient s'avérer fort utiles :

► **Réflexions stratégiques** : Certain(e)s d'entre vous le savent peut-être déjà, mais, cette année, le plan stratégique 2014-2018 de l'ICA arrivera à son terme. Pour cette raison, nous souhaiterions inviter les membres à nous donner leur avis quant aux prochaines étapes de la vie de l'ICA – quelles orientations et quelles actions pour les années à venir ? Des communications à cet égard seront publiées sur le site web de l'ICA vers la fin de l'année. Restez donc attentifs !

► **Déontologie** : J'ai pour projet de mettre en place une série de webinaires portant sur la déontologie, en vue de lancer une réflexion sur cette question et de demander l'avis de la communauté archivistique sur les éléments qu'il conviendrait d'intégrer dans une nouvelle version de notre code de déontologie. J'ai l'intention de travailler en étroite collaboration avec la Section des Associations Professionnelles dans ce domaine, mais la contribution des membres serait également un atout précieux. J'espère pouvoir compter sur votre participation dans le cadre de ces initiatives et vous souhaite une très bonne lecture !



Anthea Seles
Secrétaire générale
de l'ICA

« Cette année marque le 70^e anniversaire de l'ICA et je suis très fière d'avoir rejoint l'association à un tel moment de son histoire, en qualité de Secrétaire générale et en tant que première femme à occuper ce poste. Nous avons accompli énormément de choses au cours de ces sept décennies. »

Flash

Éditeur : Conseil International des Archives (ICA)

Directrice de publication : Anthea Seles

Rédactrice en chef : Marianne Deraze

Le Conseil International des Archives (ICA) a pour mission de promouvoir les archives par le biais de la coopération internationale. En conservant la trace des activités humaines, les archives constituent le fondement des droits des individus et des États ; elles sont donc essentielles pour la démocratie et la bonne gouvernance. En promouvant le développement des archives, l'ICA travaille à la protection et à la valorisation de la mémoire de l'humanité.

Flash donne des informations sur les activités de l'ICA et met en valeur les dernières réalisations en matière d'archives. *Flash* vient compléter la réflexion plus approfondie, les comptes rendus et les débats publiés dans *Comma*. *Flash* paraît deux fois par an et est distribué aux membres de l'ICA. La revue peut être reproduite ou traduite, en tout ou partie, sous réserve que soit mentionnée la source d'origine. Le sommaire du dernier *Flash* a été bouclé le 1^{er} septembre 2018.

La majeure partie des articles de ce numéro a été traduite par des volontaires. Nos remerciements à Céline Fernandez, Eleonore Alquier, Edouard Vasseur, Abdel Kader Kpadonou, Roman Lescano, Margaret Turner, Christine Cross. N'hésitez pas à nous aider, juste pour une heure tous les six mois ! Crédits photos : ICA, CARBICA, ALA, Ajuntament de Girona, ICA Congress 2016, Christine Trembleau, Monique Nielsen, Florence Clavaud.

ICA

60, rue des Francs-Bourgeois

75003 Paris, France

T : +33 (0)1 40 27 63 06

F : +33 (0)1 42 72 20 65

E : ica@ica.org

I : www.ica.org



Graphisme : Raphaël Meyssan

T : +33 (0)6 20 49 12 15

E : raphael@meyssan.net

I : www.editorial-design.org

ISSN : 1728-533X. Dépôt légal à parution.

Élections 2018 : officier élus pour le mandat 2019-2022

Cette année marque la fin des mandats des Officiers élus (2014-2018) ; en mai 2018, le Conseil International des Archives a donc lancé un appel à candidatures, avec une date limite fixée au 2 juillet 2018. À l'issue de cet appel, se sont présentés deux candidats pour le poste de Président, deux autres pour le poste de Vice-président Programme et un pour le poste de Vice-président Finances, à savoir :

Président :

- ▶ David Fricker, Australie
- ▶ Hedi Jallab, Tunisie

Vice-président Programme :

- ▶ Normand Charbonneau, Canada
- ▶ Desi Pratiwi, Indonésie

Vice-président Finances :

- ▶ Henri Zuber, France

L'ICA a ensuite organisé des élections pour les postes de Président et de Vice-président Programme, tandis que le poste de Vice-président Finances a été attribué par acclamation à M. Zuber, qui a bien voulu l'accepter. M. Zuber est donc d'ores et déjà Vice-président Finances élu, en attendant l'approbation de l'Assemblée générale.

Les élections ont été clôturées le 10 septembre à 23h59 (heure de Paris) et le dépouillement a été effectué le 11 septembre 2018 par un membre de l'ECOM.

Pour plus d'informations sur le processus de vote, consultez l'annonce de la Commission d'évaluation : www.ica.org/fr/resultat-des-elections-2018-postes-de-president-et-de-vice-president-programme



David Fricker
réélu Président de l'ICA

David Fricker, Directeur général des Archives Nationales d'Australie, a été réélu au poste de Président du Conseil International des Archives, après un premier mandat de quatre ans. Fort du bilan de son premier mandat, qui a vu le développement du programme pour l'Afrique et du programme « Nouveaux Professionnels », ainsi que l'institutionnalisation du Programme de Formation, la modernisation du Secrétariat et la nomination d'une nouvelle Secrétaire générale, David Fricker entend être encore plus ambitieux pour l'ICA dans son prochain mandat.



Normand Charbonneau
élu Vice-Président Programme

Cette élection a permis aux membres de confirmer leur choix, fait à Séoul en 2016, de confier à Normand Charbonneau la Vice-Présidence du Programme. Normand Charbonneau, Chef de l'exploitation à Bibliothèque et Archives Canada, d'abord nommé par le Comité exécutif de Paris en avril 2016 Vice-Président par interim, puis confirmé dans cette position par l'Assemblée générale de Séoul, guidera les opérations du Programme de l'ICA jusqu'en 2022. Ses priorités vont à la mise en place du programme de formation, la simplification du fonctionnement de la commission du programme et de l'ICA plus généralement, l'amélioration de la représentativité de la PCOM.



Henri Zuber
reste Vice-Président Finances

Conservateur général du patrimoine au Service historique de la Défense en France, Henri Zuber a été confirmé au poste de Vice-Président Finance sans opposition. Il avait été élu Vice-Président Programme en 2014 et avait repris les fonctions laissées vacantes par le précédent Vice-Président Finance, M. Andreas Kellerhals, en 2015. L'Assemblée générale de Séoul en septembre 2016 l'avait confirmé à ce poste. M. Henri Zuber continuera donc de veiller sur la bonne gestion des finances du Conseil International des Archives jusqu'en 2022.

L'ICA 1948-2018 : 70 ans d'influence internationale



Pour célébrer le 70^e anniversaire du Conseil International des Archives, nous avons tout d'abord mis à disposition de tous, un logo symbolisant le rayonnement international. Puis nous avons créé une exposition virtuelle présentant de 1948 à 2018 non seulement ses acteurs (Fondateurs, Présidents et Secrétaires généraux) mais également ses événements marquants et ses actions majeures.

Identification et classification des archives de l'ICA, mise en place de l'exposition, des visuels et de la communication, organisation des titres et reproduction des visuels, cette exposition a vu le jour grâce au formidable travail de Ludivine Ponte, Théo Zanoune, Maeva Pimo, Ghislain Brunel



et ses collaborateurs. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés. Cette exposition – gratuite, ouverte à tous et disponible en trois langues (anglais, français et espagnol) – est collaborative depuis le 9 juin ! Venez découvrir 70 ans d'histoires

sur l'ICA, et partagez vos souvenirs en envoyant photos, documents, vidéos, enregistrements audio à www.ica.org/fr/ica-70-formulaire-exposition-virtuelle

Découvrez et Contribuez !



Christine Trembleau
Responsable Marketing et Communications à l'ICA
trembleau@ica.org

exposition virtuelle
70 ans de rayonnement international
participez !
envoyez vos fichiers audio concernant l'ICA
photographies vidéos documents sons
FLASH SEPTEMBRE 2018 N°16
envoyez vos fichiers à : www.ica.org/fr/ica-70-formulaire-exposition-virtuelle
ICA 70th anniversary logo

Concevoir une exposition virtuelle

J e suis arrivé à l'ICA le 9 avril 2018 pour mon stage de fin d'études qui devait durer trois mois. C'était pour moi une grande opportunité de mettre en application les compétences acquises au cours de mes deux années de formation portant sur les métiers du multimédia et de l'internet et d'expérimenter le métier de graphiste/webdesigner auquel je me destine. Ma mission principale était de concevoir et mettre en forme l'exposition virtuelle intitulée « ICA : 70 ans de rayonnement international » le but étant de mettre en valeur les 70 ans d'activités de l'ICA. Mes contraintes étaient simples : l'exposition devait être attractive, simple et ergonomique pour tous.

J'ai donc travaillé en trois temps sous la conduite de Christine Trembleau, responsable Marketing et Communications de l'ICA : D'abord, j'ai créé une identité visuelle propre à cette célébration en la déclinant sur différents supports (posts, bannières, newsletter, fonds, gif). J'ai également réfléchi à la mise en page de l'exposition sur le site internet de l'ICA afin qu'elle soit lisible et intuitive. Puis j'ai élaboré une campagne de communication en trois posts, appelée « invitation », pour promouvoir l'événement, qui a été largement diffusée par l'ICA. Par la suite, j'ai créé une campagne d'incitation destinée à la partie collaborative de l'exposition dans le but de faire participer les membres de

l'ICA du monde entier à l'exposition virtuelle, en partageant leurs documents d'archives. Ce projet n'aurait jamais pu voir le jour sans la précieuse aide de Maëva Pimo et Ludivine Ponte, stagiaires archivistes qui ont, elles, travaillé au contenu de l'exposition, ainsi que des membres de l'ICA, je remercie donc toute l'équipe ainsi que les contributeurs du monde entier pour avoir participé à cet événement, en espérant qu'il vous aura plu !



Théo Zanoune
Assistant Communication

Dans les archives de l'ICA



Dessin original de Jacques Devigne pour le logo de la Semaine internationale des Archives de 1979.

Du 12 février au 30 mars 2018, au cours d'un stage au Conseil International des Archives, j'ai été chargée de réfléchir aux événements marquants de son histoire qui méritaient de figurer dans une exposition virtuelle destinée à commémorer son 70^e anniversaire. Ce fut l'occasion de faire le point sur les archives de l'ONG, tant celles déposées aux Archives nationales que celles encore conservées sur place. En effet, la première partie du fonds avait d'ores et déjà été traitée et déposée en 2003 aux Archives nationales françaises.

Je me suis ainsi penchée sur 70 ans d'activité intense, de la fin de la Seconde Guerre mondiale au début du XXI^e siècle, au service de la cause des archives. Ce qui m'est apparu très clairement alors, c'est l'emprise de l'actualité politique mondiale sur le travail de l'ICA : la seconde moitié du XX^e siècle est en effet celle de la Guerre froide, de la décolonisation et, dans le sillage de ces événements, d'un combat pour les libertés démocratiques qui passe par la question des archives. Il est donc assez logique que l'activité de l'ICA ait suivi notamment deux grandes lignes :

- ▶ l'appui au service d'archives dans les pays récemment décolonisés ;
 - ▶ le combat pour la transparence, considérée comme un corollaire de la démocratie.
- Les archives de l'ICA se font l'écho de ces combats. Ainsi trouve-t-on dans les deux parties de ce fonds, de nombreux rapports de mission à l'étranger en appui à la création de service d'archives, mais aussi des dossiers relatifs à

des opérations marquantes telles que, dans les années 1990, le sauvetage des archives de Saint-Pétersbourg ou encore le travail mené autour des archives du Komintern dans le contexte de la chute de l'URSS. Le reste du fonds se partage notamment entre dossiers de préparation des rencontres (congrès internationaux, CITRA, etc.), documents relatifs aux relations avec les institutions d'archives, projets de recherche ou encore archives des bénévoles.

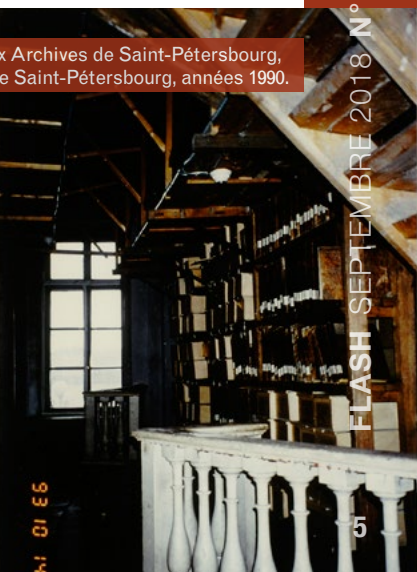
Dans l'optique de nourrir l'exposition virtuelle, je me suis également attelée au repérage des documents iconographiques : s'ils ne constituent pas la majeure partie du fonds, on les trouve assez régulièrement, notamment dans les dossiers de chaque rencontre (congrès, CITRA, etc.). Parmi les plus marquants, on notera la présence de plusieurs projets de logo pour l'ICA et d'une brochure éditée à l'occasion du tout premier congrès international (1950, Paris et Evreux). Cette plongée dans les archives de l'ICA

permet de mettre en avant les valeurs qui ont présidé à sa création. Il faut se souvenir qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le constat est lourd pour le patrimoine, y compris pour les archives. En raison de leur charge symbolique, elles font l'objet de destruction, de confiscations qui ne font que raviver le combat pour leur sauvegarde. Dans leur engagement au sein de l'ICA, des hommes comme Lester K. Born – Secrétaire général de l'ICA de 1950 à 1959 et ancien *Monuments man* chargé de la collecte et du tri des archives des ministères nazis – ne font que prolonger leur combat pour les archives et pour la démocratie. La création de l'ICA s'inscrit aussi dans ce contexte-là.



Ludvine Ponte
Conservateur du Patrimoine, France

De gauche à droite : Couverture d'une brochure éditée par l'Association des archivistes suisse à l'occasion de la Semaine internationale des archives de 1979 ; article de presse sur la mission de l'ICA aux Archives de Saint-Pétersbourg, années 1990 ; Conférence ARBICA, 1995, Yémen ; 13^e Congrès International de l'ICA, 1996, Beijing, Chine ; brochure éditée pour le 1^{er} Congrès de l'ICA, 1950, Paris ; Evreux, p1, photographie des Archives de Saint-Pétersbourg, années 1990.



Entretien avec Marcel Caya, premier des « Amis de l'ICA »



Marcel Caya, nommé « Ami de l'ICA » à la CITRA de 2007, Québec, Canada, photographie publiée dans *Flash* n°14, janvier 2008.

Comment en êtes-vous venu à vous impliquer dans le Conseil International des Archives ?

En devenant archiviste au Canada, je me suis demandé quelles seraient les associations qui pourraient m'aider à progresser dans le métier. J'arrivais alors avec une formation d'historien sans grandes connaissances du milieu des archives si ce n'est ma propre expérience de chercheur. J'ai d'abord rejoint l'Association des archivistes du Québec, puis participé, en 1975, à la fondation de l'Association canadienne des archivistes (ACA) et je me suis ensuite impliqué dans le Bureau canadien des archivistes qui faisait la liaison entre l'ACA et l'Association des archivistes du Québec, francophone.

L'ICA vous en aviez entendu parler ?

Non pas du tout, l'ICA, comme dirait Joan Van Albada(1), c'était le club des directeurs. Au

(1) Joan Van Albada, Secrétaire général de l'ICA de 1998 à 2008, membre exécutif de l'Association des archivistes des Pays-Bas.

Canada, seuls les représentants des Archives publiques participaient aux réunions de la CITRA (Conférence internationale de la Table ronde des Archives) et aux Congrès de l'ICA. Personne n'avait de budget pour voyager à l'international. Cela se faisait pour les européens, parce que les distances étaient plus courtes, mais c'était plus difficile pour les Nord-Américains.

À Oslo les représentants des Archives Publiques du Canada s'étaient intéressés au travail de la Section des Archivistes Professionnels (SPA) et avaient interpellé les associations canadiennes à ce sujet. Comme j'étais alors Secrétaire général du Bureau canadien des archivistes, j'ai été délégué pour assister à la CITRA de Bratislava en 1983. J'y ai rencontré Joan Van Albada qui représentait les l'Association des archivistes des Pays-Bas (KVAN) et Gérard Ermisse(2) pour les archives de France. Nous avons tout de suite sympathisé et fait ce qu'il fallait pour créer un peu d'action au sein de la section SPA et informer les Archivistes nationaux qu'ils avaient maintenant des interlocuteurs au sein des associations nationales. Et c'est comme ça que tout a commencé.

À quoi ressemblait le Conseil International des Archives en pleine guerre froide ?

L'ICA pendant la guerre froide fonctionnait de la même manière que l'UNESCO. Les Tables rondes (CITRA) portaient sur une thématique : un certain nombre de spécialistes présentaient une communication qui était ensuite discutée entre les directeurs. Il n'y avait pas d'affrontement par bloc, mais une tendance à faire l'état des questions archivistiques par pays.

(2) Gérard Ermisse, Président de l'Association des archivistes français, membre exécutif de SPA, membre fondateur du PIAF, Vice-Président de l'AIAF.

L'objectif principal était en fait de favoriser les rencontres entre directeurs nationaux et les actes publiés revêtaient beaucoup plus d'importance ; ils étaient ensuite utilisés dans des forums de formation des archivistes.

De 1992 à 2000 vous êtes rédacteur du bulletin de l'ICA, en 2000, vous êtes nommé Secrétaire général adjoint de l'ICA, quels sont les événements importants pour vous dans la sphère internationale sur cette période ?

C'est difficile de faire réaliser le fossé qui existait en ce temps-là entre ce qui se préparait, la grande révolution électronique, et l'état d'esprit de la profession.

En 1988, le 11^e Congrès de l'ICA à Paris, organisé par Jean Favier(3) a porté sur les « Nouvelles

(3) Jean Favier, directeur général des Archives de France 1975-1994, Président de l'ICA (1988-1992).

archives » et a marqué beaucoup de monde. Parallèlement s'étaient formés des groupes qui étudiaient la normalisation des archives. La proposition d'ISAD-G(4) a été la première réalisation qu'une certaine normalisation était possible en archivistique même si tous les fonds sont différents. Cette proposition était d'autant plus urgente que l'on commençait à utiliser l'ordinateur pour le travail archivistique. On avait résisté pendant des années en disant qu'il était impossible que les mémoires des ordinateurs puissent accommoder les obligations du traitement archivistique. Mais les mémoires ont poussé comme du bambou et tout d'un coup ce n'était plus un problème. Il y avait donc deux couches de travail au sein de l'ICA : les dirigeants, archivistes nationaux, ●●●

(4) ISAD-G, publication 1998.



Allocation de Jean Favier, Directeur des Archives de France, à la XXII^e CITRA, Bratislava, Tchécoslovaquie, 17-20 octobre 1983.

●●● qui commandaient des travaux pour développer leur expertise, tandis que les experts, la plupart du temps des employés des Archives nationales, s'intéressaient aux divers domaines de l'archivistique. Ces archivistes devenaient alors des professionnels de l'archive et non plus des historiens travaillant aux archives. Aujourd'hui, l'ICA est devenu une grande locomotive. Ce dont je suis particulièrement fier, c'est la transformation du bulletin en quelque chose de plus dynamique et attrayant. On se contentait de publier les rapports des Branches et des Sections ; le mode de conception des publications a complètement changé. Et en même temps l'auditoire est devenu beaucoup plus réceptif et participatif.

En 2007 pour célébrer l'ensemble de votre carrière et de votre contribution à la sphère internationale, vous devenez le premier « Ami de l'ICA ».

À l'été 2006, j'ai fait un AVC qui m'a mis à l'écart pendant un mois. J'étais paralysé de tout un côté. Pendant ma convalescence, j'ai réalisé qu'il était peut-être temps de s'éclipser et de laisser d'autres personnes s'impliquer. La nomination comme « Premier Ami » est venue comme une surprise.

Joan Van Albada, le Secrétaire général, s'est assuré que j'arrive dans la salle et c'est à ce moment-là qu'on a annoncé la nomination du « Premier Ami ». Je n'avais aucun discours de remerciement prêt. Pour moi c'était un exploit physique, seulement de pouvoir arriver au micro, parce que je claudiquais beaucoup d'un côté. Je ne prévoyais pas ça du tout, parce que je considérais qu'il y avait beaucoup de personnes qui s'étaient impliquées avant moi et qui auraient mérité d'être les premiers. Mais comme on dit en France, « vin d'honneur n'est jamais demandé, jamais refusé », alors je me suis dit que je n'embêterais pas les gens qui ont voulu m'honorer.

La formation est une priorité de l'ICA. Selon vous quels sont les enjeux de cette mission ?

Dans beaucoup de pays il n'y a pas de formation disponible, nous nous étions donc donnés

pour mission d'assurer des recherches, de fabriquer les connaissances ou du moins de les formaliser. Assez rapidement, la conception que toutes les connaissances ne sont pas égales et qu'il existe différentes cultures archivistiques qui sont calquées souvent sur des cultures nationales, s'est imposée. Il fallait donc être sensible au fait qu'avant tout l'archiviste devait connaître la structure de gestion nationale pour s'y imbriquer. Pour l'archiviste, il y a des normes internationales, mais il y a avant tout des pratiques et des contextes nationaux qu'on doit respecter. L'ICA doit continuer dans cette voie et ne pas se laisser décourager par la diversité. Son travail est d'aider les archivistes à réfléchir sur leurs pratiques.

La deuxième mission de l'ICA était de travailler sur les problématiques des pays pour lesquels il n'y avait pas de formation formelle. Il y a là un très grand besoin. Et au-delà des archives nationales de ces pays-là il y a aussi des sociétés, des organismes religieux, commerciaux et industriels et il faut travailler pour ces gens-là aussi.

L'ICA fête ses 70 ans, quelles sont ses plus grandes réalisations et ses plus grands défis ?

70 ans c'est un âge très noble. De réunir les archivistes est déjà une réalisation très utile. L'ICA se stabilise maintenant et utilise les moyens numériques mis à sa disposition. La formation est toujours une priorité. Il faut donc assurer la mise à niveau des connaissances et l'ICA doit poser un jugement sur ce qui mérite d'être diffusé. C'est une tâche énorme. Et je pense que c'est avec cette tâche qu'on peut convaincre les Archivistes nationaux de continuer à contribuer financièrement à l'ICA. Il ne s'agit pas uniquement de faire de la formation initiale, mais également de continuer à aider les professionnels qui sont en exercice.

Propos recueillis par **Marianne Deraze**,
rédactrice en chef de *Flash*



Participants du Comité exécutif de 1973 à Bruxelles, 20-23 mai 1973.



Mission de Charles Kecskemeti, Secrétaire général de l'ICA, en soutien aux archives de la République de Guinée, février 1990.

Point d'étape sur le FAN



Centre de données, illustration pour le symposium « AI and Archives » organisé par FAN et les Archives nationales britannique, septembre 2018.

Depuis que j'ai accepté en octobre dernier d'assumer les fonctions de président par intérim du Forum des archivistes nationaux (FAN), j'ai reçu comme un véritable encouragement les progrès accomplis en si peu de temps. Comme je l'indiquais dans le dernier numéro de Flash, les membres du FAN ont tous validé les orientations du programme de travail lors de la conférence ICA-ALA tenue en 2017 à Mexico. Ce programme s'organise autour de trois axes : administration, activité, communication. Avant la conférence de Yaoundé en novembre prochain, je saisis cette nouvelle occasion de faire un point sur les progrès accomplis à ce jour.

Administration

Le FAN souhaite trouver des moyens d'améliorer ses méthodes de gouvernance, de fonctionnement et de communication, et les membres estiment également essentiel pour l'avenir de renforcer les liens entre le FAN et les antennes régionales de l'ICA. Les réunions de gouvernance de l'ICA qui se sont tenues à Paris au début de l'année ont été une belle occasion de discuter ces considérations plus avant avec des collègues

de l'ICA, et il était évident que tous partageaient le même enthousiasme quant à la forme future du FAN.

À cette fin, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'un mandat révisé du FAN, élaboré en mars 2018, a été adopté, marquant une étape importante dans la volonté du FAN d'améliorer ses mécanismes de gouvernance à un rythme soutenu. Le mandat vise à mettre en œuvre un mode de direction plus large et plus durable, ainsi qu'une action régionale cohérente et renforcée. Le plan d'action du FAN a également été bien accueilli et résume ce que les membres du FAN ont convenu de fournir dans le cadre des trois axes clés définis pour 2018. Je suis également ravi que la prochaine réunion du FAN ait lieu lors de la conférence de Yaoundé. Le FAN souhaitait l'inclure dans le programme de base, et la prochaine réunion sera l'occasion idéale d'établir de nouveaux plans pour 2019 et au-delà. Le mandat et le plan d'action sont disponibles sur le site Web du FAN.

Le FAN souhaite quitter sa structure actuelle de « bureau » pour adopter une organisation plus démocratique. Au moment de la publication du prochain numéro de Flash,

et conformément au nouveau mandat, les élections des membres du nouveau comité directeur du FAN pourraient être en cours. Idéalement, le comité de pilotage sera mis en place à temps pour Yaoundé : gardez donc un œil sur le site Web de l'ICA et les réseaux sociaux pour obtenir les dernières informations concernant les élections.

Activité

Le numérique constitue la première priorité du FAN. Les membres veulent trouver de meilleurs moyens d'échanger des conseils et des informations en ligne, ce qui pourrait également s'appliquer à d'autres questions partagées par les archivistes nationaux, notamment les questions juridiques.

En commençant à remédier à cette situation, le site Web du FAN a connu quelques changements, et d'autres viendront dans les prochains mois. Suite à un appel à commentaires auprès des collègues et des pairs dans le monde entier, nous avons créé, publié et partagé un ensemble de ressources numériques en ligne, comprenant des stratégies, des politiques et des guides. Ils sont disponibles sur le site Web du FAN et nous souhaiterions recevoir davantage de contributions, que vous pouvez nous envoyer à l'adresse suivante : internationalstrategy@nationalarchives.gov.uk.

Dans le prochain numéro de *Flash*, nous vous parlerons d'Archives et IA (intelligence artificielle), le symposium numérique qui a eu lieu aux Archives nationales britanniques. Ce symposium a exploré le potentiel de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique pour l'avenir des Archives, dans la perspective du développement de leurs compétences et de leurs capacités numériques à l'avenir.

Communication

Cet axe reste encore à définir, mais le FAN a bien l'ambition de travailler à son amélioration en son sein et en dehors de l'ICA, afin de mieux défendre les domaines d'intérêt commun, par exemple sur les questions de droit d'auteur dans le monde entier.

Il y a un peu plus de deux ans, le Groupe de travail de l'ICA sur les droits de l'homme (HRWG) a rédigé les « Principes de base relatifs au rôle des archivistes pour la défense des Droits de l'Homme ». Le FAN a été invité à donner son avis sur ces principes et, au début de 2018, un document résumant les principaux problèmes soulevés a été rédigé, ainsi que des propositions pour les prochaines étapes. Les membres du FAN ont également été consultés sur la façon dont ils envisageaient de déclarer leur soutien au travail du HRWG. Je suis heureux de dire que la déclaration a été approuvée lors des réunions de Paris et qu'elle est maintenant disponible sur le site Web du FAN.

Ayant récemment été en contact avec des collègues responsables du travail « Des zones sûres pour les archives à risque », il a été suggéré que le FAN pourrait fournir son soutien à ce travail, de la même manière qu'il l'a fait pour les Principes de base du HRWG. Potentiellement, toute déclaration qui en résulterait pourrait être formellement adoptée lors des réunions de gouvernance à Yaoundé.

Jeff James

Président du FAN
par intérim
Directeur général
et responsable des
Archives nationales
du Royaume-Uni



Deuxième édition du Festival du Film SPA

« Rens at the Archive », Archives régionales Rivierenland & Heritage Guelderland, Pays-Bas, prix du public du 1^{er} festival du film de SPA, Séoul, Corée du Sud, 2016 : <https://youtu.be/h9p4dAukIKo>.



Le langage audiovisuel est le moyen le plus direct pour transmettre un message à son récepteur, comme le montre la popularité actuelle de YouTube. Une vidéo peut envoyer un message plus rapidement et plus efficacement qu'une publication écrite. C'est pourquoi la vidéo est un excellent outil pour expliquer ce que sont les archives et la gestion des documents et pour promouvoir notre métier. Le plaidoyer est l'un de nos principaux objectifs professionnels et de nombreux services d'archives à travers le monde utilisent la vidéo comme outil de sensibilisation. Ainsi, en 2016, la Section des associations professionnelles (SPA) a organisé un festival du film pour partager ces films de plaidoyer avec le reste de la communauté archivistique et encourager chacun à les utiliser.

Lors de ce premier festival du film en 2016, soixante-dix films ont été soumis. Soixante-six d'entre eux répondaient aux exigences et concouraient pour des prix dans trois catégories. Le jury, composé de membres du comité de pilotage de SPA, a retenu trois finalistes par catégorie. Les neuf vidéos finalistes ont été partagées avec la communauté de l'ICA lors du congrès de l'ICA à Séoul, afin que les participants et d'autres personnes puissent voter pour le gagnant du « Prix du public ». Les gagnants de chaque catégorie ont été annoncés lors du congrès de l'ICA à Séoul en septembre. Vous pouvez voir toutes les neuf vidéos sur ce site : www.ica.org/fr/film-festival-2016.

Ce Festival du Film a été un succès et SPA organisera la deuxième édition en 2019. Nous

encourageons à nouveau les professionnels des archives de toutes régions et de tous secteurs à participer et à partager leurs films de sensibilisation. Beaucoup d'entre nous ont déjà des films qui expliquent certaines de nos fonctions, activités et projets. D'autres peuvent-être, se sentiront encouragés à produire un nouveau film pour le festival SPA. Regardez ce que font nos collègues du monde entier peut-être une source d'inspiration pour nous. Un film sur l'importance de la gestion des documents dans notre ère numérique, sur la préservation numérique ou sur la description des enjeux techniques : il existe de nombreuses manières de présenter la gestion des archives et des documents et leur importance pour la société, les citoyens, les chercheurs, les entreprises ou les organisations.

Les règles sont simples : le film ne doit pas durer plus de 10 minutes. Remplissez le formulaire d'inscription [qui sera publié ici en septembre 2018](#). Les soumissions seront acceptées jusqu'en fin mars 2019. Le jury sélectionnera les trois meilleurs films dans chacune des quatre catégories suivantes :

► Meilleur film pour le contenu : expliquer la pertinence et l'importance de la gestion des archives et des documents. Le contenu est important, un bon script aide toujours à mieux faire comprendre le message.

► Meilleur film pour la présentation : dépeindre la pertinence et l'importance de la gestion des archives et des documents. La présentation, la technique utilisée, la capacité artistique aident à capter l'attention du spectateur.

► Meilleur film pour l'humour : communiquer sur les archives ou la gestion des documents : utiliser l'humour et l'originalité.

► Meilleur film réalisé par des étudiants : films réalisés par des étudiants ou de jeunes professionnels en tant qu'individus, plutôt que produit par une institution ou une organisation. Comme en 2016, il y aura un prix ouvert au vote populaire parmi tous les finalistes : le Prix du public. Les prix du festival seront annoncés et les douze films nominés seront présentés lors de la conférence annuelle 2019 de l'ICA. Les films primés seront également affichés sur le site web de l'ICA/SPA après cette conférence.

Pour plus d'informations, consultez notre site web ICA/SPA où vous pouvez trouver les règles et nous publierons des mises à jour pendant la période de soumission : www.ica.org/fr/film-festival



Marta Munuera
Section des Associations
Professionnelles



Cédric Champagne
Section des Associations
Professionnelles



Mei Du
Section des Associations
Professionnelles

Les projets de PCOM



Atelier « Analyse de la culture de l'Information », présenté par Gillian Oliver, 5 septembre 2016, Congrès ICA de Séoul.

La Commission du programme de l'ICA appelle chaque année les membres à proposer des projets en lien avec les orientations stratégiques et les missions de l'organisation. Conférences, sessions de formation, publications, collaboration avec d'autres institutions, les projets soutenus par PCOM prennent de nombreuses formes. Actuellement, PCOM soutient sept projets pour une durée de un à trois ans. Découvrez-les ici.

Culture de l'information phase 2

C'est lors de la conférence annuelle de Mexico en novembre 2017 que Gillian Oliver et son équipe ont présenté le fruit de leur travail sur la culture de l'information, soutenu par PCOM depuis 2016. La boîte à outils a été l'objet de l'une des sessions d'atelier de la conférence, et la publication de ses divers modules a suivi au début de l'année 2018. La 2^e phase du projet consiste maintenant à appliquer la méthodologie de ce guide à d'autres organisations pour en affiner l'écriture et de donner aux professionnels les moyens de se former. Un atelier sur ce thème sera proposé à la Conférence de Yaoundé à la fin de l'année et conclura le projet.

ICA Records in Contexts par l'EGAD

Le groupe d'experts en description archivistique, emmené par Daniel Pitti, a dévoilé son modèle conceptuel ICA-RiC CM au congrès de Séoul en 2016 lors d'une présentation retentissante. La commission du Programme a renouvelé en 2017 son soutien à cette entreprise pour les trois prochaines années. Le groupe d'experts pourra ainsi finaliser l'ontologie correspondante au modèle conceptuel Records in Contexts, et accompagner ces deux publications d'un guide d'application pratique pour les éditeurs en description archivistique et les professionnels des technologies de l'information qui mettent au point les systèmes de traitement des archives. Ces trois publications seront disponibles en anglais et en français. Enfin, les membres du groupe d'experts sensibiliseront la communauté archivistique à leur travail au cours d'une série de présentations de vulgarisation et prendront part au programme de formation de l'ICA actuellement en développement. Rendez-vous en 2019 pour la fin de ce projet.

Collaboration de EMDP et de PARBICA

Le groupe d'experts sur la gestion des situations d'urgence, EG-EMDP s'est associé à l'équipe de PARBICA (Branche régionale pour le Pacifique) pour ajouter à la boîte à outils « Bon archivage pour une bonne gouvernance » un volet sur la gestion des situations de crise et sur la préparation aux situations d'urgence. Les quatre volets (Identification des documents essentiels, Planification en cas de catastrophe, Intervention en cas de catastrophe, Rétablissement après catastrophe) sortiront à la fin de l'année 2018 en version anglaise à l'occasion de la Conférence annuelle de l'ICA à Yaoundé. ●●●

Good Records
Good Governance

ADVICE FOR SENIOR
GOVERNMENT OFFICIALS





Formation et guide pratique sur les documents numériques par KARMA

L'association kényane des archivistes, records managers et bibliothécaires, emmenée par le D^r Cleophas Ambira, propose dans le cadre du programme pour l'Afrique et du programme de formation de l'ICA de développer un guide pratique sur les documents numériques répondant aux problématiques spécifiques panafricaines. Ce projet est soutenu par la Branche régionale pour l'Afrique Orientale et Australe (ESARBICA).

L'association a pour ambitieux projet de former 300 archivistes, soit 100 archivistes par an pour ce projet de 3 ans. L'ICA pourra ensuite réutiliser ce matériau de formation pour une diffusion plus large.

Guide pratique et formation pour archives et communes du Burundi

Ce projet de deux ans pour former les secrétaires et archivistes des communes du Burundi par la création d'un guide pratique puis des formations en présentiel est porté par l'Association des Professionnels Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes du Burundi (APROBAD). A l'issue de l'année 2018, le guide pratique sera publié en version anglaise et française. L'année 2019 sera consacrée à la formation.

La Section des Archives Locales, Municipales et Territoriales (SLMT) soutient ce projet, et l'élaboration de ce guide pratique qui pourra ensuite être adapté à une diffusion plus large.

CARBICA Projet « Archives en péril »

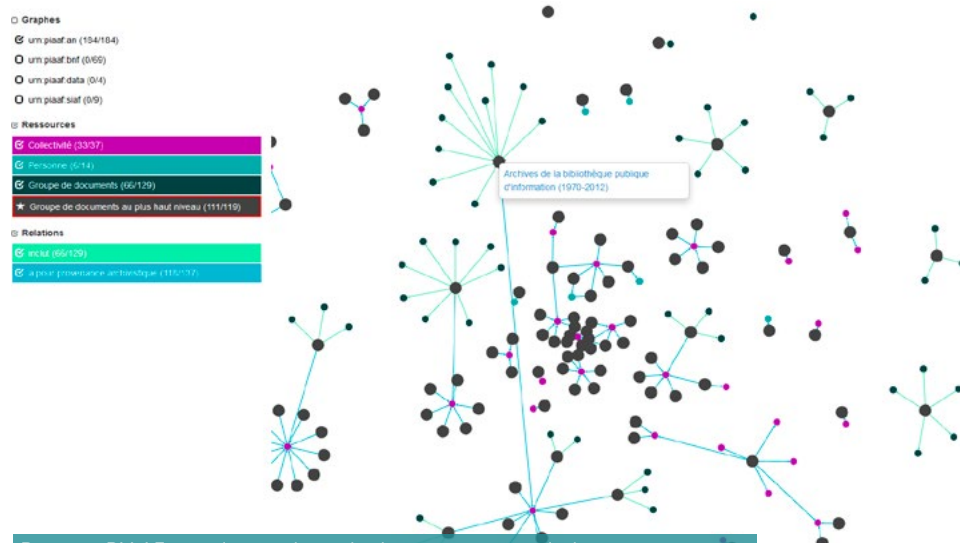
Validé une première fois par PCOM en 2016, le projet « Archives en péril : défense des archives et développement des compétences dans les Caraïbes » de la branche régionale antillaise CARBICA avait été renouvelé pour deux ans en 2017. L'objectif était d'organiser des ateliers de formations similaires à celui de Grenade en 2016 (cf. *Flash* 34, page 8). Cependant, suite aux ouragans Maria et Irma de l'automne 2017, le projet a pris une autre orientation, et c'est une conférence internationale sur le rétablissement après sinistre et la préservation du patrimoine qui a été organisée cet été à Saint Martin pour rassembler décideurs internationaux et régionaux, urgentistes et responsables du patrimoine culturel (plus d'information page 16).

Annuaire mondial des dépôts détenant des Archives littéraires et artistiques

La Section des Archives littéraires et artistiques (SLA) mène sous la direction de Heather Dean un projet d'un an pour mettre à disposition un annuaire international des archives de ce type. L'annuaire, disponible en ligne sera également accompagné d'un guide des bonnes pratiques pour la création d'annuaires. Ces réalisations seront disponibles au cours de l'année 2019.

Autres projets

La Commission du Programme soutient également financièrement de multiples événements chaque année : en mars, la branche



Prototype PIAAF : visualisation du graphe de certains groupes de documents conservés aux Archives nationales et des producteurs de ces groupes de documents (visualisation obtenue à partir de la page <http://piaaf.demo.logilab.fr/ric/TopRecordSet>).

régionale pour l'Europe, EURBICA, a ainsi organisé sa conférence annuelle en partenariat avec ICARUS le Centre International pour la recherche archivistique.

La conférence de la Section des Archives des Universités et des Institutions de Recherche (SUV) aura lieu en octobre avec le soutien financier de PCOM, tandis que la Section des Archives Locales, Municipales et Territoriales (SLMT) prévoit un séminaire de 2 jours pour 300 archivistes sur la gestion des archives publiques locales et des documents au Sri Lanka.



Marianne Deraze

Rédactrice en chef de *Flash*



Jessica Squires

Responsable du Programme de l'ICA

POUR ALLER PLUS LOIN

Ces projets vous inspirent ? Vous pensez que le projet que vous développez pourrait avoir un plus large impact avec le soutien de l'ICA, et pourrait servir les intérêts de la communauté internationale ? Contactez l'officier du Programme (programme@ica.org) ou déposez votre candidature.



Déontologie, quelle direction ?

l'Éthique peut être définie au sens large comme l'effort à faire pour parvenir à un résultat équitable dans un contexte donné. Cela nécessite de trouver un équilibre entre les principes directeurs, tels que ceux promulgués par les codes professionnels, et l'examen attentif d'une situation et d'un contexte spécifique. Les codes de déontologie archivistiques se concentrent sur la publication de principes directeurs qui ne se heurtent jamais aux détails désordonnés de l'expérience vécue. Ils proposent des vérités universelles ambitieuses de haut niveau par une approche déontologique, où l'accent n'est pas mis sur le résultat en tant que tel, mais plutôt sur le respect du principe. La logique est que suivre le principe aboutira *de facto* à un résultat déontologique. Les problèmes

liés à cette approche deviennent manifestes lors d'une analyse plus approfondie. Bien que les principes ambitieux offrent un cadre important, ils ne permettent pas d'obtenir un résultat juste et éthique en soi. Ils n'offrent pas les moyens nécessaires pour rendre compte de la complexité, la nuance, l'ambiguïté et l'incertitude endémiques à la vie sociale de l'information. Ils éludent les réalités de l'exercice du pouvoir, des privilèges et des avantages via les canaux d'information et promeuvent plutôt un cadre de rationalisme abstrait et d'apparence neutre. Tout nouvel effort visant à mettre à jour un code de déontologie archivistique doit faire face à l'hétérogénéité de la profession, à la complexité du contexte, aux dangers de l'universalisme et de la neutralité, aux injustices mondiales omniprésentes et à la nécessité de définir l'éthique comme un effort ancré dans la réalité désordonnée, par opposition à des déclarations péremptoires réductrices.

Comme l'a fait remarquer le philosophe Raymond Geuss, le problème avec les approches classiques portant sur la déontologie professionnelle est que « *le développement et l'application d'une théorie idéale sur la manière dont les gens sont censés agir n'influencent pas forcément, ou même ne reflètent pas la manière dont les gens agissent dans des situations non abstraites* ». On peut argumenter de manière convaincante que toutes les sociétés sont davantage influencées par de « puissantes illusions » que par une analyse factuelle rationnelle. Dans une telle réalité, les codes archivistiques doivent être plus que de simples publications présentées comme un indicateur incontestable du comportement professionnel approprié. Au mieux, ils constituent un point de départ plutôt qu'un terminus pour évaluer et résoudre les problèmes déontologiques.

Les codes doivent faire l'objet d'une critique active et continue et même être réfutés en admettant et en acceptant des réalités et des circonstances complexes. Cela est particulièrement urgent compte tenu de la portée mondiale des débats contemporains sur la façon dont l'histoire est construite et reconstruite et comment le passé doit être rappelé et commémoré. C'est d'autant plus nécessaire vu la manière dont nos sociétés saturées d'informations et connectées à l'échelle mondiale laissent de nombreuses traces volontaires et involontaires nous concernant dans de nombreuses instances qui sont de plus en plus des lieux de contestation sociopolitique et économique.

Les ambiguïtés associées aux contextes et points de vue variés et complexes sur des questions fondamentales telles que la protection de la vie privée et la confidentialité, la classification et la déclassification de sécurité, la protection et l'ouverture de la propriété intellectuelle, l'accès et le contrôle, la sélection et la destruction, les services aux utilisateurs, les relations avec les donateurs et les employeurs, et de nombreux autres problèmes, signifient que les codes professionnels ne peuvent pas proposer des principes qui supposent une certitude universelle et une application définitive. Pour s'attaquer sérieusement à la déontologie archivistique, la profession doit accepter la multivocalité, les perspectives contradictoires et des responsabilités morales plus profondes face au présent et au passé que celles qui peuvent être rendues par des déclarations étroites offrant des solutions préévaluées et toutes trouvées qui contournent l'éventail des facteurs en jeu. Les dilemmes déontologiques doivent être analysés de manière réfléchie au cas

« Loin d'être un lieu de recueillement et d'érudition, les archives se situent clairement à la croisée de la propagande et de l'édification, et à la croisée de l'oppression et de la libération. »

par cas lorsque le contexte profond est important et que des résultats alternatifs sont possibles.

Les codes archivistiques professionnels, en l'état actuel, prétendent parler au nom de toute la profession et sont convaincus d'assurer l'unité et la cohérence de l'ensemble de la profession. La réalité est que la profession elle-même est profondément hétérogène et manque d'unité claire sur de nombreux fronts. Privée ou publique, institutionnelle ou indépendante, ouverte ou fermée, non partisane ou militante, la profession est constituée de fonds et de professionnels aux missions, motivations et objectifs variés voire contradictoires. Une grande partie de la littérature professionnelle récente a appelé à une réflexion et à une reconsidération ●●●

« Les codes professionnels sont facilement cooptés afin de légitimer la reconnaissance professionnelle des structures macropolitiques et économiques manifestement injustes. »

●●● plus approfondies d'une série de pratiques standard impliquant la déontologie telles que la collecte, l'évaluation, la description, la référence et le dialogue impliquant des approches participatives. Il est également de plus en plus reconnu que le travail archivistique contribue à la formation des connaissances et qu'il est essentiel à cette formation, et que la connaissance est elle-même un lieu de contestation. De nombreux archivistes adoptent confortablement militantisme et plaidoyer en faveur du changement social dans divers domaines clés tels que les droits de l'homme, le secret gouvernemental, le racisme, le genre, la sexualité, l'identité, l'indigénité, le colonialisme et le néolibéralisme. Il y a eu également des appels pour un engagement et un plaidoyer explicites des archives en faveur de la justice historique et des mouvements de rétablissement de la mémoire comme responsabilité sociale nécessaire. Une telle dynamique peut facilement opposer les archivistes et les institutions d'archives en fonction de ce qu'ils placent au cœur de leur mission et de leur mandat. À l'heure actuelle, les codes professionnels se heurtent à des difficultés considérables pour surmonter ces divisions.

De plus en plus, les archivistes sont entraînés et façonnés par des forces sociales plus grandes qui affectent le canon déontologique supposant l'isolement via l'équilibre, la neutralité, l'impartialité et l'objectivité. Généralement, les codes déontologiques présentent la pratique professionnelle comme pratique insulaire repliée sur elle-même, qui évite toute implication avec les forces et processus sociétaux qui influencent et sont influencés par le travail archivistique et ses résultats. Ce repli insulaire masque ou nie en grande partie les courants et les dynamiques de puissance en amont et en aval ayant un impact profond sur les archives, soit en les situant « en dehors » de nos préoccupations professionnelles, soit en

les évitant complètement et en les rendant invisibles. Cette approche omet la manière dont le travail de gestion des documents et d'archivage est impliqué dans les processus et les résultats justes comme injustes. Se concentrer excessivement sur le document ainsi que sur sa gestion ne nous exempt pas de nos responsabilités sociales et morales plus générales, qui sont liées aux raisons d'être de ce document, à son processus de création et aux fins auxquelles il sera utilisé. Une lecture attentive de nombreux codes montre qu'ils servent des objectifs incongrus et sont intrinsèquement contradictoires. Ils favorisent l'équilibre et la légalité tout en préconisant la poursuite du bien social et de la factualité historique comme s'ils étaient toujours bien alignés. Curieusement, ils se copient les uns les autres aussi, parfois mot pour mot, démontrant un mode de pensée déjà concrétisé plutôt qu'une réflexion sur de nouvelles approches. C'est particulièrement évident dans les efforts en faveur de « l'objectivité » et de « l'impartialité » comme mesure de professionnalisme

« Dans leur forme actuelle, les codes professionnels permettent de se retirer facilement des questions complexes relatives à la responsabilité sociale individuelle et collective. »

sans toutefois les comprendre comme des réalisations complexes et même impossibles, largement critiquées par de nombreux autres domaines professionnels. Nos codes sont également excessivement légalistes, tels que la mise en garde pour la protection de la « sécurité nationale », sans tenir compte de la mauvaise utilisation de ce concept qui est souvent prétexte à des injustices et règles antidémocratiques. Un problème plus sérieux encore vient du fait que les codes impliquent et réaffirment la notion suspecte selon laquelle les sociétés sont administrées par des structures de gouvernance légitimes, rationnelles et responsables qui fonctionnent selon des mécanismes de surveillance procéduraux et juridiques équitables renforcés par des résultats justes. La pénible réalité est que les régimes politiques et les sociétés du monde entier sont profondément imparfaits, inégaux, injustes et excessivement influencés par des acteurs puissants, capables d'influencer le système à leur avantage. Dans de telles circonstances, les codes professionnels sont facilement cooptés afin de légitimer la reconnaissance professionnelle des structures macropolitiques et économiques manifestement injustes. Dans leur forme actuelle, les codes professionnels permettent de se retirer facilement des questions complexes relatives à la responsabilité sociale individuelle et collective et priorisent l'esquive de la responsabilité juridique par rapport au raisonnement moral. Loin d'être un lieu de recueillement et d'érudition, les archives se situent clairement à la croisée de la propagande et de l'édification, et à la croisée de l'oppression et de la libération. Tout renouvellement concernant la création du code professionnel devrait placer ce qui a été dit ci-dessus au centre des préoccupations et reconnaître qu'une approche ascendante abordant le contexte approfondi des cas individuels pourrait offrir plus de résultats déontologiques que l'approche verticale traditionnelle de principes supposant une

application universelle. Les codes révisés doivent prendre en compte le fait que la déontologie fonctionne à différents niveaux (individuellement, organisationnellement, institutionnellement, professionnellement et à l'échelle de la société) et à différentes échelles (actuelle vs historique). Comme pour la plupart des notions conceptuelles, l'éthique est en fin de compte manifestement concrète et peut et doit être analysée, évaluée et jugée.



David Wallace
Université du Michigan

Le Code de déontologie de l'ICA

Élaboré par la Section des Associations Professionnelles (SPA), le Code de déontologie de l'ICA a été adopté à l'Assemblée Générale de Beijing le 6 septembre 1996. Traduit en vingt-quatre langues, ce code a été largement diffusé sous l'impulsion des associations professionnelles nationales. Dix ans après sa publication, la Conférence internationale de la Table ronde des Archives (CITRA) demande d'étudier l'opportunité d'une révision de ce « document de référence fondamental ». Cette demande aboutit à une première enquête de la SPA en 2008 sur les usages que les membres font du code de déontologie, et soulève également les problèmes éthiques que rencontrent les archivistes dans leur pratique quotidienne. Il est alors recommandé d'explicitier les principes du code de déontologie pour qu'il soit plus utile.

Consultez le Code de déontologie sur le site de l'ICA : www.ica.org/fr/code-de-deontologie-de-lica

Intensification de la lutte contre le trafic illicite du patrimoine documentaire archivistique



Mercedes de Vega au 10^e séminaire international des Archives de tradition ibérique.

Le 10^e séminaire international des Archives de tradition Ibérique (SIATI) s'est focalisé sur les défis principaux auxquels l'archivistique ibéro-américaine est actuellement confrontée, et notre besoin impératif de construire des systèmes nationaux de gestion de l'information qui préservent le patrimoine documentaire dans son support original et qui combattent le trafic illicite de cette expression culturelle.

Les présentations qui y ont été faites ont confirmé l'importance socio-politique, économique, historique et culturelle des archives ; elles ont également confirmé la nécessité de faire du citoyen le principal gardien du patrimoine documentaire. Elles ont également souligné l'impossibilité de combattre le trafic illicite sans investir dans l'organisation des archives.

Dans les pays d'Amérique Latine, la perte constante d'information est devenue une réalité quotidienne, parce que nous manquons de systèmes de gestion documentaire et que notre culture organisationnelle est précaire. Les excellentes propositions que nous avons discuté au cours du 10^e SIATI sont les suivantes :

► Élaboration de politiques et de directives nationales qui permettraient de prévenir la perpétration de délits et qui faciliteraient leur poursuite.

► Renforcement des services policiers chargés de ces délits et développement des échanges et de la coopération avec les services spécialisés dans la surveillance du cyberspace.

► Création de guides pour aider les experts d'autres domaines et leurs institutions à identifier les objets culturels.

► Formation de groupes d'experts en relation avec la problématique des archives nationales.

► Collaboration permanente entre institutions affectées par ce problème.

► Mise en place d'instruments qui permettraient de mettre en pratique les engagements des États dans les Conventions Internationales.

► Suivi des propositions exposées dans le Document de Référence : Combat contre le trafic illicite du patrimoine documentaire « Documento de Referencia Combate al Tráfico Ilícito del Patrimonio Documental » adopté par le Comité subsidiaire de la Convention de 1970 de l'UNESCO.

Durant ce même séminaire, l'Association des Archives Latino-Américaines (ALA) a créé une commission du Trafic Illicite du Patrimoine Documentaire qui se chargera du suivi des propositions et des expériences présentées par les participants. De la même manière, dans la Déclaration de Lima, adoptée par les membres d'ALA, les responsables des Archives nationales ont exprimé leur accord pour développer des actions pour combattre ce fléau.

Les conclusions de ce séminaire seront consultables dans les rapports sur le séminaire qui seront disponibles pour les personnes intéressées sur les portails électroniques des organisateurs. www.alaarchivos.org/wp-content/uploads/2018/05/Dec-SIATI-02.jpg

Mercedes de Vega

Directrice générale de Archivo General de la Nación, México. Présidente d'ALA

Conférence sur la sauvegarde et l'amélioration de l'accès au patrimoine documentaire des routes de la soie

La Direction des Archives Nationales de Chine (SAAC), en collaboration avec la Branche Régionale pour l'Asie de l'Est du Conseil International des Archives (EASTICA) et la Direction des Archives provinciales du Fujian, organisent une conférence internationale sur la sauvegarde et l'amélioration de l'accès au patrimoine documentaire relatif aux routes de la soie du 6 au 8 novembre 2018 à Fuzhou en Chine.

La conférence rassemblera des membres de la branche régionale EASTICA, des professionnels d'institutions culturelles (bibliothèques, archives, musées) et des universitaires venant de toute la région. Elle sera également ouverte à tous les experts intéressés et aux organisations désirant y participer.

La conférence vise à promouvoir l'échange et la collaboration en matière de préservation et

d'accès au patrimoine documentaire relatif aux routes et aux voies maritimes de la soie, à renforcer le dialogue et la coopération entre les institutions, les experts et les pays d'Asie à travers la préservation du patrimoine documentaire propre à chaque pays en vue de faire progresser la recherche et renforcer la prise en compte globale du riche patrimoine documentaire de la région autour du thème « Routes de la soie ».

En vue d'une coopération future, les représentants seront priés de mener une enquête sur le patrimoine documentaire de leur pays ou institution (y compris l'état de conservation et d'accès) concernant la route et la voie maritime de la soie puis de soumettre un rapport. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Ally Zhang, Département de la coopération internationale du SAAC, à : ally@saac.gov.cn

Renforcement du partenariat pour la préservation des archives



et la production des documents électroniques, la préservation est devenue une question de plus en plus importante en raison de l'obsolescence des nouveaux supports, et les programmes et projets scolaires en archivistique ont commencé à s'intéresser à la préservation, principalement celle des archives numériques.

L'ICA et l'ICCROM(1) sont deux organisations internationales qui ont des domaines de connaissance très spécialisés, mais également des domaines de convergence et des synergies potentielles qui pourraient être utiles pour faire face aux défis de la gestion des documents. L'ICCROM, organisation dont le mandat consiste à développer et promouvoir la conservation de toutes les formes de patrimoine culturel, a réalisé rapidement l'importance du patrimoine archivistique pour une bonne gouvernance. Elle a également reconnu la nécessité de maintenir son accessibilité grâce à une préservation adéquate. Le premier cours de l'ICCROM sur la conservation des fonds d'archives et de bibliothèques fut organisé en 1968, à la suite des inondations à Florence et Venise, qui ont grandement endommagé les collections des services d'archives, des musées et des bibliothèques. Du début des années 1970 jusqu'à nos jours, l'ICCROM a proposé des formations spécialisées en conservation des documents patrimoniaux, notamment papier

(1) Le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) est une organisation intergouvernementale composée de 136 pays membres, dont la mission est d'améliorer la préservation des biens culturels dans le monde. Elle a été créée par l'UNESCO en 1956 et est basée à Rome, en Italie, depuis 1959.

(l'un des matériaux documentaires le plus souvent trouvé dans les archives). Depuis les années 1990, des cours spécifiques sur la préservation des fonds d'archives et de bibliothèques, soulignant la nécessité de la planification et de l'évaluation de la préservation, ont été développés dans le monde entier. Au cours de la dernière décennie, le programme SOIMA (2), qui se concentre sur la préservation et la gestion des fonds sonores et visuels (comprenant les documents numériques) a organisé plusieurs activités de formation et a construit un réseau de professionnels à travers le monde.

Bien que l'ICA et l'ICCROM aient des préoccupations communes en matière de préservation et d'accès aux documents, les relations entre les deux institutions n'ont débuté qu'à partir des années 2000. En 2004, elles signèrent un accord officiel et entreprirent des activités communes, tel qu'un séminaire sur la préservation des documents photographiques dans les fonds d'archives. Une brochure fut produite (3) : *Are you an archive ?* qui avait pour but de sensibiliser à la préservation les petites institutions conservant des documents non officiellement reconnus comme services d'archives. Ce partenariat a également mené le tout nouveau Service d'archives de l'ICCROM à devenir membre de l'ICA. Depuis 2006, les deux organisations ont collaboré en faisant participer des personnes ressources à leurs cours et à leurs réunions.

(2) Pour plus d'informations sur le programme SOIMA, suivez ce lien.

(3) La brochure est disponible sur le site de l'ICCROM.

L'ICA et l'ICCROM ont des expertises, des expériences et réseaux complémentaires, et les deux gagneraient à renforcer leur partenariat pour le développement d'activités communes qui répondent aux besoins de la communauté archivistique en matière de préservation. La Secrétaire générale de l'ICA, Anthea Seles, a rendu visite au Directeur Général de l'ICCROM au mois de mai cette année et plusieurs domaines d'intérêt communs ont été identifiés, comme la gestion des risques en cas de catastrophe ou de conflit(4), qui peuvent être abordés à travers la formulation de déclarations et directives, et la délivrance de programmes de formation interdisciplinaires sur place ou en ligne. Les principaux objectifs sont de renforcer les politiques, les institutions et les communautés locales pour la prévention et la diminution des risques de catastrophes ; et de sauvegarder le patrimoine, accroître la résilience et promouvoir le développement durable des communautés. Tout ceci requiert l'implication des professionnels du patrimoine et également des urgentistes, notamment dans les champs de la défense civile et des secteurs militaire et humanitaire.



María Mata Caravaca
Archiviste à l'ICCROM

(4) Pour plus d'informations sur le programme de l'ICCROM sur les risques de catastrophe, suivez ce lien.

La préservation est une activité fondamentale de la gestion des archives. Ce savoir particulier a néanmoins souvent été négligé dans les programmes d'enseignement en sciences archivistiques, qui ont tendance à accorder plus d'attention aux fonctions archivistiques principales, comme la théorie et la pratique de l'organisation, du tri, de la sélection et du traitement des documents. Avec l'arrivée de l'ère numérique

CARBICA : récupération après sinistre et préservation du patrimoine



Photographie de groupe des participants à la conférence de travail du 30 juillet au 2 août 2018 à Saint Martin.

Le Conseil International des Archives et la Branche Régionale Antillaise du Conseil International des Archives (CARBICA) conjointement avec le gouvernement de Saint-Martin, ont organisé une conférence de travail de quatre jours, du 30 juillet au 2 août, intitulée « Approches régionales relatives à la récupération après sinistre et à la préservation du patrimoine » dans le nouveau bâtiment administratif du Gouvernement de Saint-Martin. Cet événement a rassemblé décideurs politiques, intervenants d'urgence et gardiens du patrimoine culturel des Caraïbes pour échanger sur les priorités et les méthodes pouvant garantir le meilleur résultat possible en matière de

protection régionale du patrimoine culturel. Des représentants des bibliothèques, services d'archives, musées, services archéologiques, du patrimoine bâti et du patrimoine immatériel étaient présents (Aruba, Bonaire, Saba, Saint-Martin – autorités françaises et néerlandaises –, Curaçao, Dominique, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Antigua & Barbuda, Jamaïque, La Barbade, Grenade, Trinité-et-Tobago, Surinam, Guadeloupe, Martinique, Nicaragua, France). En 2017, les ouragans Irma, José et Maria ont dévasté la région des Caraïbes. Les ouragans de catégorie 5 Irma et Maria ont particulièrement touché Saint-Martin, la Dominique et les îles Vierges britanniques (BVI). À la suite

des ouragans de 2017, CARBICA a assuré les premiers secours d'urgence (financiers et en organisant une mission exploratoire durant laquelle un conservateur de Curaçao a été envoyé dans les îles). Début 2016 CARBICA s'était déjà engagée dans un programme de trois ans intitulé « Archives en péril » lancé à Grenade en février 2017. L'expérience du projet de La Grenade et les catastrophes naturelles successives de 2017 qui ont affecté les biens culturels du nord des Caraïbes ont engendré un changement dans les priorités de CARBICA, qui a vite réalisé que ses activités pourraient avoir les meilleurs résultats possibles en collaborant avec d'autres institutions/professionnels du patrimoine et services de secours d'urgence dans la région, plutôt qu'en ayant recours à des activités isolées, dans la mesure où de nombreuses institutions patrimoniales insulaires, tels que les services d'archives et les musées, partagent des ressources limitées. Par conséquent, l'objectif principal de cette conférence de travail était de renforcer les liens entre les autorités civiles responsables des interventions et du rétablissement ET les institutions culturelles responsables de la préservation du patrimoine matériel et immatériel.

Les buts et objectifs de CARBICA durant cette conférence de travail étaient :

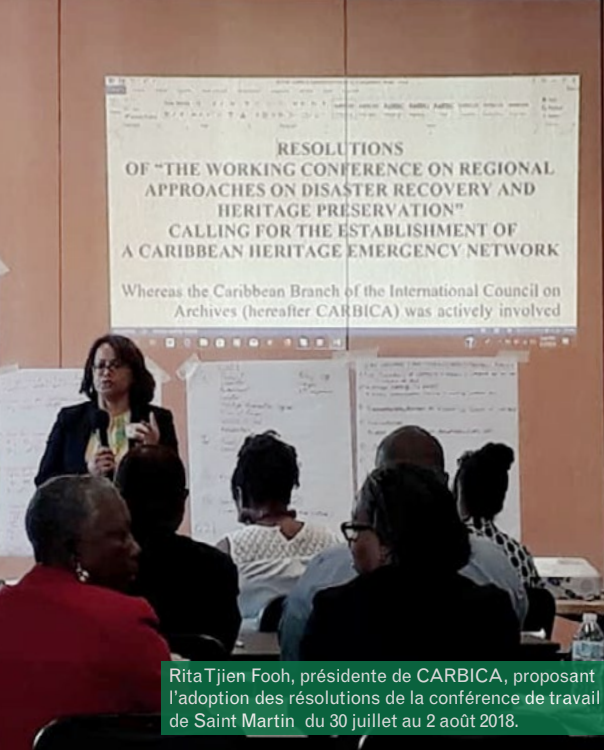
- ▶ de rassembler les représentants civils et les représentants du patrimoine culturel pour dialoguer et sensibiliser à l'appui d'un plan de récupération incluant les éléments patrimoniaux ;
- ▶ de monter une équipe régionale de préservation pour appuyer les interventions locales en cas de catastrophe ;

- ▶ de développer un plan régional de préparation et d'intervention en cas de catastrophe ainsi qu'une unité de récupération régionale ;
- ▶ de former les membres/participants pour rédiger des plans régionaux de préparation et d'intervention en cas de catastrophe.

La conférence a commencé avec le discours d'ouverture de Rita Tjien Fooh, Présidente de CARBICA, Anthea Seles (discours audio), Secrétaire générale de l'ICA, Yuri Peshkov, Spécialiste Programme pour la Culture au Bureau régional pour les Caraïbes de l'UNESCO, et Leona Romeo-Marlin, Premier ministre de Saint-Martin.

Les sessions plénières ont débuté avec les présentations d'autorités civiles régionales (CDEMA, l'Agence caribéenne de gestion d'urgence des catastrophes, et le Bouclier Bleu-Curaçao) et d'organisations culturelles (UNESCO et ICOM). Des représentants de plusieurs pays caribéens (Christopher Varlack-Étude de cas îles Vierges britanniques (BVI), Carmen Marla Lopez-Porto Rico, Alfonso Blijden-Saint Martin, Stéphanie Dargaud-Saint Martin et Vernanda Raymond-Dominique) ont partagé avec les participants leurs expériences en matière de défis et d'interventions pendant et après les ouragans. À la fin de la session plénière, CARBICA a présenté son rapport sur l'Étude de cas relative à la conservation conduite en avril 2018 ; Programme de Premiers Secours de CARBICA à Saint-Martin, aux îles Vierges britanniques et au Commonwealth de la Dominique.

La dimension « atelier » de la conférence a été animée par le D^r Emilie G. Leumas, Présidente du Groupe d'Experts sur la gestion des situations d'urgence et la préparation ●●●



Rita Tjien-Fooh, présidente de CARBICA, proposant l'adoption des résolutions de la conférence de travail de Saint-Martin du 30 juillet au 2 août 2018.

peu de bâtiments patrimoniaux et culturels possèdent un plan en cas de catastrophe. Après ces discussions interactives, des recommandations ont été formulées pour rechercher direction et orientation fortes et déterminées ; pour intégrer des éléments relatifs aux risques de catastrophe dans les formations existantes relatives au patrimoine ; développer des partenariats public-privé ; intégrer les secteurs du patrimoine ; créer des réseaux, travailler ensemble pour gérer les risques et créer des opportunités de financement ; élaborer une communication structurelle de tous les instants et tester les moyens de communication (par exemple la radio).

Les participants en ont conclu qu'une approche structurelle était nécessaire pour relever les défis des catastrophes (naturelles) et de la conservation du patrimoine et qu'un réseau du patrimoine était

par conséquent nécessaire. Ils ont salué CARBICA pour son initiative relative au rassemblement des professionnels du patrimoine issus des différents domaines du patrimoine culturel de la région et à l'initiation de la discussion pour une approche coordonnée. La conférence de travail s'est terminée avec l'adoption des Résolutions de la conférence de travail sur les Approches régionales relatives à la récupération après sinistre et à la préservation du patrimoine appelant à la mise en place d'un Réseau caribéen de préservation du patrimoine ([voir le document](#)).

Dans ce contexte, la Présidente de CARBICA a mis sur pied un groupe de travail composé de représentants de chaque domaine du patrimoine culturel pour préparer le lancement du *Caribbean Heritage Emergency Network* (CHEN). Au cours des prochains mois, ils travailleront à la rédaction d'un protocole

d'entente, d'un plan de communication et d'une base de données composée d'une liste d'experts dans la région, et les présenteront au Comité exécutif de CARBICA mi-octobre. Il est prévu d'inaugurer le CHEN lors de l'Assemblée Générale de CARBICA début 2019.

Cette conférence de travail a été financée par le Conseil International des Archives (ICA), le Bureau de l'UNESCO à Kingston, Jamaïque, le Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Science des Antilles néerlandaises, la Gerda Henkel Foundation (Allemagne) et enfin et surtout le Gouvernement de Saint-Martin.



Rita Tjien-Fooh
Présidente de CARBICA

●●● en cas de catastrophe et Margaret Crockett, Responsable de la formation à l'ICA, qui ont fourni aux participants le projet d'un manuel qu'elles ont élaboré, intitulé « Emergency Management and Disaster Preparedness Workbook ». Ce projet de manuel offre des définitions, directives, listes et ressources que les participants pourront utiliser au sein de leurs organisations suite à la conférence. M. Samuel Franco Arce (ICOM-Nicaragua) a animé une session pratique intitulée « Premiers secours post-catastrophe pour les gardiens du patrimoine culturel : mesure d'atténuation/ de stabilisation ».

Certaines des principales difficultés abordées par les participants incluaient l'absence de dépôts, des espaces de stockage inadaptés, un contrôle du climat limité, du matériel de stockage inadéquat, le manque de priorité donnée aux archives par les administrations et les fonctionnaires, un manque d'orientation stratégique sur la gestion des risques liés aux catastrophes et le fait que

POUR EN SAVOIR

Consultez ici les résolutions de la conférence de travail sur « Les approches régionales relatives à la récupération après sinistre et à la préservation du patrimoine », appelant à la mise en place d'un Réseau caribéen de préservation du patrimoine et les actions menées par CARBICA :

www.ica.org/fr/resolutions-de-la-la-conference-de-travail-sur-les-approches-regionales-relatives-a-la-recuperation



Atelier sur la gestion des situations d'urgence et la préparation en cas de catastrophe, lors de la conférence de Saint-Martin.

Plaidoyer pour faire enfin face aux grands défis de société en Afrique

Pour un continent comme l'Afrique, les difficultés s'ajoutent aux difficultés, sans compter le fait qu'il y a entre 47 et 55 pays sur le continent (l'Union africaine [UA] et l'ONU n'en reconnaissant que 54) et que chacun de ces pays forme un ensemble unique mêlant histoire et développement politiques et socio-culturels. Cette variation est le résultat de territoires contestés et d'incohérences concernant l'inclusion de nations insulaires au large des côtes africaines. Chaque pays en Afrique fait face à des problèmes uniques mais tous liés à la politique. Certains pays peuvent être considérés comme fragiles dans la mesure où ils sont encore dans une période de bouleversement politique et social, ou en émergent tout juste, comme la Libye, le Soudan du Sud et la Somalie. Quelques territoires à l'intérieur ou proches du continent africain ont des souverainetés complexes, comme Sainte-Hélène - territoire dépendant considéré comme territoire britannique d'outre-mer ; la République arabe sahraouie démocratique - un état reconnu par l'UA et 47 membres de l'ONU qui affirme être territoire occupé par le Maroc. Le Somaliland aussi - un état qui n'a été reconnu par aucun membre de l'ONU et qui revendique un territoire en Somalie, autrefois connu sous le nom de Somalie britannique entre les années 1920 et 1960. Chacun de ces pays, y compris les états stables, se caractérisent par des « problèmes pernicioseux » tels que la corruption, ainsi qu'une gouvernance, des services, des soins et autres médiocres. Les archives ont un rôle central pour atténuer la plupart de ces grands défis de société auxquels l'Afrique est confrontée. Cependant, les dépôts d'archives

publics responsables de la gestion et de la préservation des documents ne sont pas exempts de problèmes non plus. Ces dépôts en Afrique sont confrontés à leurs propres défis complexes et multidimensionnels, et sur lesquels reposent lesdits problèmes pernicioseux. Il est surprenant de voir à quel point le domaine des archives n'a pas la reconnaissance qu'il mérite sur le continent africain et pourtant aucune activité professionnelle ne peut être correctement exécutée sans archives, qu'il s'agisse d'inspection, de finances, etc. Cet article souligne certains des défis auxquels est confronté le domaine des archives en Afrique.

À mon avis, ces défis sont infinis et les archivistes en Afrique ne s'y sont pas assez engagés : ressources, compétences, technologie, infrastructure, sensibilisation, collections, collaboration, archives déplacées, la liste est sans fin. Du fait de son incapacité à faire face à ces défis, l'Afrique se retrouve dépassée et doit rattraper son retard. Il existe toutefois des bulles d'excellence signalées dans la région de la Branche Régionale pour l'Afrique orientale et australe de l'ICA (ESARBICA) mais ce sont des cas isolés. Voici la partie immergée de l'iceberg en matière de défis :

Législation : dans la plupart des pays africains, sauf en Afrique du Sud, des éléments de législation archivistique sont souvent adoptés peu de temps après l'indépendance et étroitement calqués sur le *Public Record Act* de 1958 du Royaume-Uni, ou sur tout autre ancien maître colonial, comme le Portugal au Mozambique et en Angola. Ces lois ont souvent été écrites

pour des documents papier, et ne disent rien sur les documents créés sur d'autres supports, par exemple audiovisuel ou numérique. La plupart des pays africains fonctionnent avec des systèmes archivistiques nationaux dépendant de lois dépassées ou incomplètes ou même sans aucune disposition législative comme la Zambie (1964), le Lesotho (1967), le Malawi (1975, modifié en 1989), l'eSwatini (autrefois Swaziland, 1971), pour n'en citer que quelques-uns. La situation est aggravée par le fait que la législation archivistique de certains pays n'a jamais été évaluée malgré le mandat considérable auquel les institutions étaient soumises. De ce fait, le seul budget

alloué à ces institutions concerne les salaires et les formations tandis que les activités de première ligne sont négligées.

Éducation : L'une des causes premières des problèmes en Afrique est le manque de programmes de formations en archivistique. Le nombre d'étudiants qui se qualifient dans ces programmes est peu élevé et il pourrait devenir difficile pour les institutions d'enseignement supérieur de maintenir ces programmes sur le long terme. Par exemple, l'équipe Afrique d'InterPARES (2018) a produit un inventaire des institutions de formations dans 38 des 54 pays d'Afrique qui proposent quelques ●●●



ICA Yaounde 2018

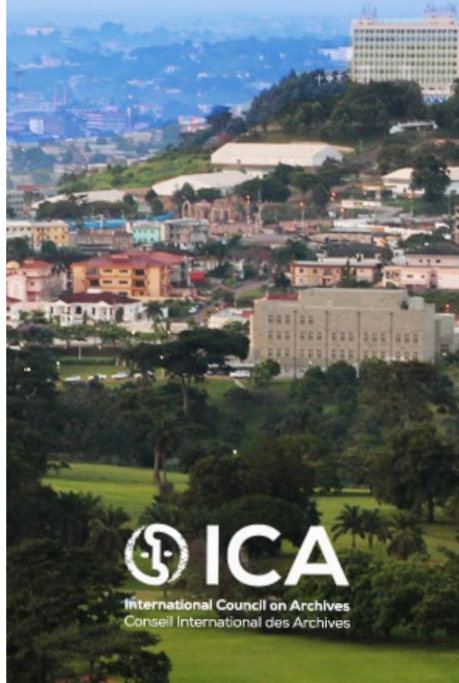
« Archives : Gouvernance, Mémoire et Patrimoine », 26-28 novembre



La conférence de 2018, l'une des toutes premières de l'ICA à se tenir sur le continent africain, sera riche en occasions de partage de connaissances et d'échanges culturels dans un cadre également propice à la collaboration. Elle constituera une occasion unique de manifester le soutien de la communauté archivistique internationale envers ses confrères et consœurs du Cameroun et de l'Afrique subsaharienne et permettra également à tout un chacun de partager des connaissances

et des informations concernant la bonne gouvernance et le rôle des archives dans ce domaine. On ne saurait trop insister sur l'importance des archives. Inscrite sur un mur près des Archives nationales du Cameroun le dicton suivant en dit long à cet égard : « *Les archives c'est nous, c'est notre vie, c'est notre histoire, c'est notre devenir* ». Venez prendre part au débat et soutenir les objectifs de l'ICA, inscrivez-vous aujourd'hui : <https://icayaounde2018.ica.org/index.php/fr/inscriptions>

#ICAYaounde2018
26 - 28 November



●●● programmes liés aux archives. Des efforts ont été consacrés pour relever les défis du manque d'éducation dans le domaine des archives sur le continent. Au milieu des années 1960 l'ICA, avec le soutien de l'UNESCO, a conçu des centres régionaux qui seraient attachés aux universités et offriraient des formations en archivistique. Deux centres furent créés, un pour les pays anglophones et un pour les pays francophones. Toutefois, en raison des défis financiers et logistiques, ces efforts n'ont pas duré plus d'une dizaine d'années, et des programmes de formation nationaux ont émergé depuis leur disparition.

Recherche et collaboration : Un appel a été lancé pour accroître la visibilité des chercheurs en archivistique africains au sein des initiatives

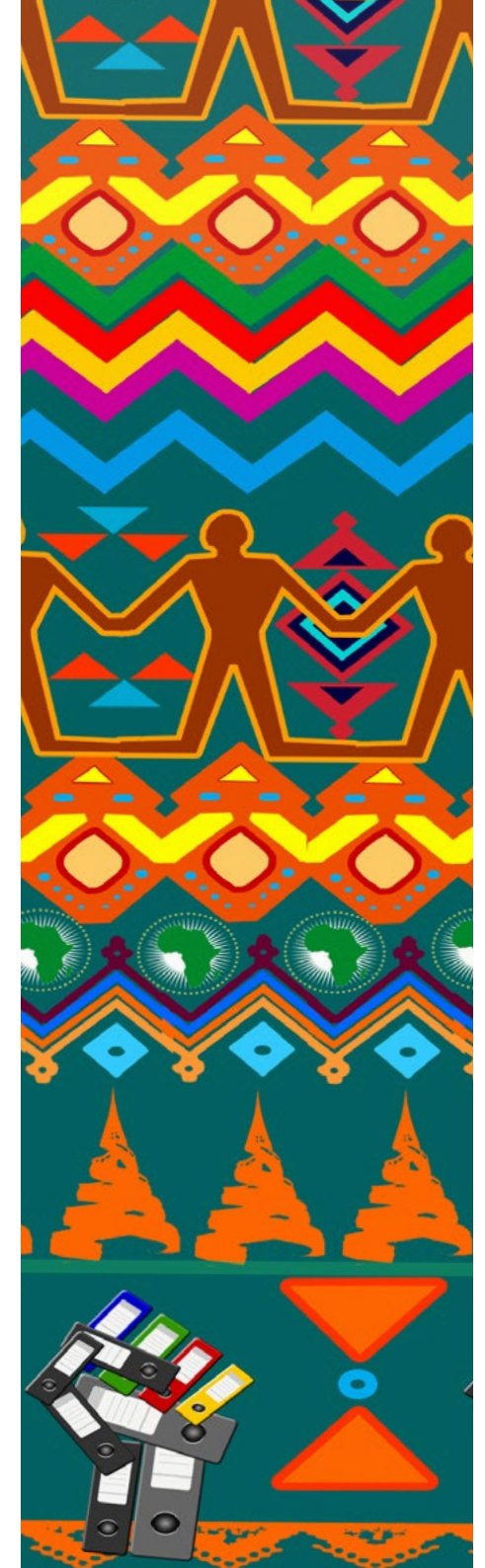
de recherche professionnelle mondiales. Les chercheurs africains ont été remarqués par leur absence, notamment lors des conférences organisées par l'ICA. Peu ou pas du tout ont présenté des articles à ces conférences. Bien que l'on puisse arguer du fait que les professionnels africains ont été exposés aux développements internationaux, il se peut que leurs propres contributions éclairées aient été entravées par le manque de visibilité constante que des activités de recherche menées au niveau mondial fournissent sur le long terme. En outre, de nombreux archivistes et universitaires africains ne collaborent pas au niveau national, régional ou international. InterPARES Trust (2013-2018) est le seul projet qui me vient à l'esprit et auquel des archivistes et des universitaires africains ont pleinement collaboré. Et même dans ce projet, il n'y avait qu'une poignée de participants venus de pays africains tels que le Botswana, le Kenya, le Zimbabwe, l'Afrique du Sud et des observateurs du Ghana, de Tanzanie, de Tunisie et de Zambie. Néanmoins, le projet couvrait un certain nombre de pays d'Afrique (environ 38) et des problèmes archivistiques liés aux infrastructures, à l'audit, à l'éducation, à la législation et aux technologies disruptives.

Sensibilisation : La situation est encore pire en ce qui concerne la sensibilisation. Il y a quelques années, Verne Harris, l'un des ténors du domaine des archives en Afrique du Sud, a déploré la situation difficile de la profession archivistique car selon lui les archivistes ont cessé d'être des activistes. En effet, nombre d'entre nous sont à bout de force, jonglant avec de nombreux défis liés au travail quotidien, ce qui nous laisse très peu d'énergie pour la poursuite d'activités archivistiques et notamment diriger des associations. De fait, les associations d'archivistes n'existent presque pas en Afrique. Les seules associations actives connues en Afrique sont la South African Society of Archivists au niveau national et ESARBICA au niveau régional. Il y a eu un battage médiatique

en 2011 à la suite d'un discours animé lors de la conférence ESARBICA à Maputo, sur la formation d'associations nationales d'archivistes pour faire avancer les questions archivistiques sur le continent. En 2011, Mathias Chida a créé une Association des archives et de l'information au Botswana (RIAB), « mort-née ». À ce jour, RIAB est toujours immobilisée. La même année, Cleopas Ambira a également présenté l'Association kenyane des records managers et archivistes (KARMA). KARMA a décollé mais comme l'acronyme le suggère, c'est le « karma » qui a décidé de son destin. L'association est toujours visible en ligne mais la participation des membres est faible (un projet a été déposé à PCOM pour y remédier, [page 10](#)). Avec tous les défis auxquels nous sommes confrontés sur le continent, ma question est de savoir qui va nous prendre au sérieux si nous ne pouvons même pas nous organiser. Même les associations actives ne participent pas directement aux véritables questions concernant les archives, telles que la définition de normes, de lois, de politiques, de programmes, etc. Donc, si nous ne parvenons pas à résoudre les problèmes rencontrés par les archives, il est très peu probable que nous contribuions à résoudre des problèmes sociétaux majeurs. Les archivistes continueront à être considérés comme des individus sans importance appartenant à des espaces sans importance travaillant avec des matériaux sans importance. Et « archaïque » sera synonyme de manque de pertinence. Les archivistes seront plus vulnérables car ils doivent justifier leur existence auprès de la société. Nous devrions peut-être inspirer de nouveaux archivistes et leur enseigner à apprendre comment exercer ce métier, comme le pense Ketelaar.



Mpho Ngoepe
Professeur associé
Université d'Afrique
du Sud



Formation à la préservation des documents d'activité numériques

Les enquêtes récentes sur les besoins en formation des membres de l'ICA, notamment les membres en Afrique, suggèrent que la gestion et la préservation des documents numériques devraient être une priorité pour l'ICA et, en particulier, pour le programme de formation et le programme pour l'Afrique gérés par La Commission du Programme. En réponse à cette directive claire des membres, nous proposons un cours de deux jours sur le sujet qui aura lieu juste après la conférence annuelle de l'ICA à Yaoundé. La formation se tiendra dans le même lieu que la conférence de l'ICA ; les informations relatives à l'inscription sont disponibles ici : <https://icayaounde2018.ica.org/index.php/fr/programme/formations>. Le cours vise à permettre aux participants de comprendre les principaux défis de la gestion des documents numériques, d'identifier leurs caractéristiques et de commencer à les gérer de la meilleure manière possible tout en économisant les coûts. Il offrira un aperçu de la culture numérique et de la société de l'information, des explications sur l'authenticité et la fiabilité des documents d'archives numériques, des compétences pour identifier, évaluer et gérer les ressources numériques, des méthodes pour définir, identifier et gérer les métadonnées et des stratégies de préservation à moindre coût pour les institutions ayant des ressources limitées. Le cours est basé sur les sessions de formation du programme d'enseignement en Gestion des documents numériques élaboré sous la direction de James Lowry. Les enseignants du cours sont James Lowry, Basma Makhlouf Shabou, Alain

Dubois, Cécile Turner (à confirmer) Céline Fernandez, Kari Smith (à confirmer) et Margaret Crockett.

Cette formation est destinée aux professionnels, archivistes et gestionnaires de documents qui ont besoin d'apprendre à gérer la préservation des documents d'archives numériques. Il suppose que les étudiants aient des connaissances et une expérience de base des principaux concepts et principes professionnels. La participation est limitée aux membres de l'ICA qui sont citoyens d'un pays d'Afrique et travaillent en Afrique et qui, soit ont une qualification en gestion des archives ou des documents, soit travaillent pour un centre d'archives pendant au moins deux ans.

Des cours parallèles en français et en anglais sont organisés et nous pourrions accueillir jusqu'à 160 étudiants. Le coût est de 50 € et les étudiants devront financer leurs propres frais de déplacement et d'hébergement. Les candidatures en ligne seront acceptées sur la base du premier arrivé, premier servi, à condition que les critères soient satisfaits. Les participants devront apporter un ordinateur portable pour télécharger un logiciel, nécessaire pour pouvoir participer à certaines parties du cours. Les participants recevront un certificat d'achèvement à la fin du cours.



Margaret Crockett
Responsable de la formation

Les membres ont exprimé leurs besoins en formation



En août et septembre de l'année dernière, les membres de l'ICA ont été invités à exprimer leurs besoins en termes de formation.

Les résultats de cette enquête ont été analysés par Monique Nielsen, responsable du Programme en 2015 et 2016, et les conclusions ont été présentées à la Commission du Programme par Margaret Crockett, responsable du Programme et Secrétaire générale adjointe en novembre 2017.

Cette enquête, à laquelle les membres des Branches WARBICA, SWARBICA et CARBICA ont été les plus nombreux à répondre, a mis en lumière le besoin de formation ressenti

dans ces régions, notamment en termes de gestion des archives et documents numériques. Les résultats ont aussi mis en évidence les attentes des membres en ce qui concerne la structuration de la formation donnée par l'ICA : des formations courtes de une à trois semaines, que les institutions puissent proposer à leur personnel, incluant formation en ligne et sessions en face à face, pour des individus qui ont déjà un niveau avancé de connaissances en archivistique et gestion des documents. Les demandes en termes de formation en ligne ont été prises en compte et la responsable du programme de formation travaille actuellement à la mise en place d'une plateforme en ligne, dans le but de rendre la formation de l'ICA accessible au plus grand nombre de membres possible.

Plus d'informations sur les résultats de l'enquête ici : www.ica.org/fr/enquete-sur-les-besoins-en-formation-resultats

Monique Nielsen
Archives nationales d'Australie



1^{er} séminaire international sur les archives du sport

La Section des Archives du Sport du Conseil International des Archives, la Municipalité de Gérone et la Province de Gérone organisent un Séminaire à Gérone le 9 octobre 2018.

La gestion du sport a des liens avec de nombreuses professions relatives à la santé, à l'économie, à la philosophie, aux activités physiques, aux sciences du sport, à l'ingénierie, à la législation, à l'histoire, aux archives, aux sciences politiques, au journalisme, etc.

A l'occasion de ce séminaire, de nombreux professionnels impliqués dans la gestion des archives du sport mettront l'accent sur l'importance du sport dans la société comme élément de transmission de valeurs et expliciteront des objectifs de la Section des Archives du

Sport : organiser, préserver, diffuser et faciliter l'accès aux archives du sport. Nous devons collaborer avec les clubs, les organisations et fédérations nationales et internationales, les entreprises, les sponsors, les docteurs, les physiothérapeutes, les journalistes, les historiens, les archivistes, les ingénieurs, les arbitres, les entraîneurs, les professeurs, etc., pour insister sur l'importance de la préservation des documents, car c'est un élément essentiel de la mémoire collective des citoyens.

La Section des Archives du Sport, ICA/SPO, a pour objectif de mieux faire connaître l'importance et la pertinence des archives du sport. Les missions de SPO sont la préservation et la sauvegarde des archives du sport dans le monde entier. Dans ses efforts pour atteindre ces objectifs, la section organise des séminaires et des ateliers pour améliorer le partage d'informations sur les archives du sport, et collabore avec les institutions, les autorités et les organismes de recherche dans le domaine du sport.

ICA/SPO sensibilise les gouvernements et le grand public à la nécessité de préserver les archives du sport dans les associations, institutions et clubs sportifs publics et privés, les fonds personnels des sportifs et des sportives, et les entreprises qui sont également impliquées dans les sports.

Ce séminaire servira de plateforme d'échange sur les développements des archives du sport. Pour plus d'informations sur les objectifs du séminaire international, suivez ce lien : <http://esportarxiu.ddgi.cat>

Fina Solà I Gasset
Présidente de SPO



Joueuse de tennis. 1920 ca. Ajuntament de Girona. CRDI (Josep Jou Parés).



Équipe de basket. 29/06/1950. Ajuntament de Girona. CRDI (Martí Massafont Costals).

Devenez bénévole

Coordonnateur du Programme « Nouveaux professionnels »

L'avenir des archives et de la gestion documentaire vous tient-il à cœur ? Aimerez-vous contribuer à l'évolution et à l'épanouissement d'une nouvelle génération d'archivistes et gestionnaires des documents ? Si tel est le cas, sachez que l'ICA recherche activement un ou une bénévole correspondant à ce profil ! Le Conseil International des Archives invite les manifestations d'intérêt de toute personne souhaitant postuler le rôle de Coordonnateur du Programme « Nouveaux professionnels ». Ce poste bénévole de premier plan constitue

une formidable opportunité pour tous les professionnels en milieu de carrière, qui disposent déjà de réseaux bien établis et ont l'ambition de les faire évoluer, et qui sont désireux d'effectuer des déplacements et de participer à l'action internationale. Il vous permettra également d'apporter votre pierre à l'édifice de la communauté archivistique en accompagnant des archivistes débutants dans les premières étapes de leur parcours professionnel. Pour tout renseignements contactez : programme@ica.org.

Formateur pour l'ICA

L'ICA établit actuellement un registre des formateurs pour identifier un groupe de personnes expérimentées qui peuvent nous aider à offrir des formations en présentiel et un programme d'apprentissage en ligne. Nous recherchons des bénévoles avec une expérience et une expertise de formation qui peuvent créer, enseigner, traduire et/ou adapter des matériaux de formation dans différentes langues pour notre programme multilingue et culturel et qui voudraient que leur inclusion dans le registre soit prise en considération. En devenant formateur bénévole vous aurez : l'opportunité de voyager et de rencontrer des archivistes et des gestionnaires de documents d'autres cultures et traditions ; le potentiel de développement et d'amélioration des compétences de formation ; la possibilité de développer une expertise dans l'utilisation de

la nouvelle plateforme d'apprentissage de l'ICA pour créer et offrir un apprentissage en ligne. Les candidats recherchés auront une connaissance approfondie d'un ou plusieurs aspects des pratiques de gestion des archives et des documents, ainsi qu'une expérience dans la création et l'animation de formations en présentiel ou en ligne. Ils seront prêts à donner du temps et de l'expertise à l'ICA au profit de la communauté internationale des archives et de la gestion des documents et à voyager pour dispenser des formations. Pour plus d'information, suivez ce lien : www.ica.org/fr/appel-aux-formateurs-benevoles. Les futurs formateurs bénévoles sont invités à écrire à Margaret Crockett (crockett@ica.org), la responsable de la formation à l'ICA, en détaillant leur expérience de formation, leur pays de résidence et leurs langues de travail.

« Comma » autour de la Section des Archives littéraires et artistiques

Le prochain numéro de *Comma* (2017:1), un numéro spécial construit autour de la Section des Archives littéraires et artistiques (ICA-SLA) sera distribué aux membres, et sera aussi disponible en ligne, au cours du mois d'octobre. Depuis sa reconstitution en 2010, SLA cherche à assurer une représentation des archives littéraires dans le monde entier. Ce numéro spécial inclura des contributions qui, géographiquement, s'étendent de la Namibie à la Russie, et de la Finlande au Brésil. Le numéro aborde également les préoccupations stratégiques de la Section, notamment la nature et la gestion des archives issues de diasporas, des documents d'auteurs dissidents – cette dernière dans le contexte de l'alignement des Sections avec les « Principes de base relatifs au rôle des archivistes et des gestionnaires de documents pour la défense des Droits de l'Homme » – et les archives littéraires numériques.

Un numéro sous forme de recueil sera bientôt complété et publié à la fin de l'année. Les

membres de l'ICA ont répondu à l'appel à communications et le numéro qui en résulte englobe une grande diversité de sujets, en anglais, français, et espagnol. Encore une fois, l'éventail de sujets est large ; il inclut l'accès au patrimoine documentaire au Zimbabwe, la gestion des documents au Maroc, un logiciel d'auto classification, le rôle des archivistes vis-à-vis du savoir indigène, et dans les organisations internationales. Les numéros suivants sont en cours de planification et la rédactrice en chef serait enchantée de recevoir des informations de la part de Sections, de Régions, ou de projets qui envisagent la possibilité de contribuer pour un prochain numéro.



Margaret Procter
Rédactrice en chef
de *Comma*
mprocter@liv.ac.uk



BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES DE L'ICA

Catégorie B

Asociación Mexicana de Archivos y Bibliotecas Privados, *Mexique*
 Association pour la promotion des sciences de l'information documentaire en Côte d'Ivoire (APSID-CI), *Côte d'Ivoire*
 Adadabu, *Burundi*






Catégorie C

Science History Institute, *États-Unis*
 Stadtarchiv Chemnitz, *Allemagne*
 Asian Infrastructure Investment Bank, *Chine*
 Almostand for Training and HRD, *Soudan*
 Senado Federal, *Brazil*
 King Abdullah University of Science and Technology, *Arabie saoudite*
 Autonomous Organization of Education, *Kazakhstan*
 Assembly of the Republic of Macedonia, *Macédoine*
 Beirut Arab University, *Liban*
 Tribunal fédéral, *Suisse*
 Atacoff Services LLP Limited, *Nigeria*
 State Archives in Zagreb, *Croatie*
 Akkasah Center for Photography at New York University Abu Dhabi, *Émirats arabes unis*
 Conseil de l'Europe - EDQM, *France*
 Mahatma Gandhi Institute, *Île Maurice*
 Centre Joseph Wresinski - ATD Quart Monde, *France*
 Ministry of Finance Samoa, *Samoa*
 Ministry of Communication and Aviation, *Îles Salomon*

Office of the Attorney General, *Samoa*
 Central Bank of Samoa, *Samoa*
 Bank of Papua New Guinea, *Papouasie Nouvelle-Guinée*
 Office of Auditor General - Solomon Islands, *Îles Salomon*
 Ministry of Commerce, Industry & Labour, *Samoa*
 Ministry of Meteorology, Energy, Information, Disaster Management, Environment, Climate Change and Communications (MEIDECC), *Tonga*
 Department of Justice and Attorney-General, *Papouasie Nouvelle-Guinée*
 Funafuti Kaupule (Tuvalu local government), *Tuvalu*
 Gauteng Provincial Archives and Records Service, *Afrique du Sud*
 Western Libraries, *Canada*
 Universiti Teknologi MARA, *Malaysia*
 African Union Commission, *Éthiopie*

L'ICA souhaite également la bienvenue aux 148 nouveaux membres individuels qui ont rejoint l'organisation depuis le début de l'année 2018.

Répartition par continents

	Afrique	24
	Amériques	62
	Asie	17
	Europe	56
	Océanie	20



The European institutions are looking for **graduate and non-graduate staff** to work on **records, archives and information management**.

You will **ensure** that the Institutions **manage their archives, information and documents** in accordance with the applicable legal framework. You will be mainly working on the **development, implementation and monitoring** of policies and strategies.

To apply you need a degree or professional training in **archives, information/knowledge management or records management** and **professional experience relevant to the duties**. You must have knowledge of two official EU languages. The second language must be **English or French**. Detailed eligibility criteria are listed in the Notice of Competition on the website.

The EU institutions offer a **comprehensive remuneration package** and numerous opportunities to develop your career.

Deadline: 16 October 2018, 12:00 Brussels time.

For more information and to apply, visit: eu-careers.eu

Reference: EPSO/AD/362/18 and EPSO/AST/145/18



